

DAJI/SAI/GC/NOM 2025-2026-174

**Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur le Pr Mathieu DAVID, Directeur du laboratoire
Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT),
Monsieur le Dr Jean CASTAING-LASVIGNOTTES, Directeur adjoint du laboratoire Physique et
Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT)**

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts du laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT) ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°17-02-2025 du 17 février 2025 relative à l'élection de Monsieur Jean-François HOARAU, à la Présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté 12 décembre 2023 portant réélection de Monsieur Mathieu DAVID, en qualité de Directeur du laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT), pour une durée de 5 ans ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2022 portant réélection de Monsieur Jean CASTAING-LASVIGNOTTES, en qualité de Directeur adjoint du laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT) pour une durée de 5 ans ;
- Vu l'arrêté n°2024-2025-186 portant délégation de signature à Monsieur le Pr Mathieu DAVID, Directeur du laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT) ;

Arrête

Article 1 : Nomination

Monsieur Mathieu DAVID, Professeur des universités, est nommé en qualité de Directeur du laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT).

Monsieur Jean CASTAING-LASVIGNOTTES, Maître de conférences, est nommé en qualité de Directeur adjoint du laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT).

Article 2 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Mathieu DAVID, Directeur du Laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision administratifs pour le Laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT).

Sont exclus :

- les actes de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières des personnels ;
- les conventions à incidence financière ;
- les conventions de partenariat ;
- les conventions relatives à la mise à disposition de locaux.

Article 3 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Mathieu DAVID, Directeur du Laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, pour le Laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT) :

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des recettes propres au service dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT.

Article 4 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Mathieu DAVID, Directeur du Laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte relatif à l'exécution du budget du Laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT).

Article 5 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu DAVID délégation est donnée à Monsieur Jean CASTAING-LASVIGNOTTES, Directeur adjoint du laboratoire Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'Environnement (PIMENT), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision mentionnés aux articles 2 à 4, avec les mêmes exclusions et limites.

Article 6 : Abrogation

L'ensemble des précédents arrêtés portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DAVID est abrogé.

Article 7 : Publicité et exécution

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le 20 avril 2026

Le délégué,
Professeur Jean-François HOARAU

Le Président de l'Université de La Réunion

Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des Universités,
le **27 AVR. 2026**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **27 AVR. 2026**